



**SECTION DES SALARIES et RETRAITES
DU NOTARIAT DE
LA COUR D'APPEL DE DIJON**

(Siège UD – FO : 2 rue Romain Rolland 21000 DIJON)

de la

**FEDERATION GENERALE DES CLERCS
ET EMPLOYES DE NOTAIRES
– FORCE OUVRIERE**

(FGCEN-FO) 31 rue du Rocher 75008 - PARIS



**Le 521
AVRIL 2022
N° 144**

***Toute correspondance est
à adresser exclusivement
à votre responsable de
département ci-contre***



Ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera plus demain,
Si Covid nous a appris quelque chose c'est bien cela

SOMMAIRE du n° 144

- ⇒ Edito
- ⇒ Pouvoir d'achat et salaires
- ⇒ MCEN complémentaires santé
- ⇒ Histoire de parking avec paroles...
- ⇒ Illectronisme
- ⇒ Allocation adultes handicapés
- ⇒ En bref
- ⇒ Nos peines.

Vos responsables :

Président de la section

Responsable « SAONE ET LOIRE »

Responsable « COTE D'OR »

M. Philippe AUZOU

51 Chemin de la Coudre

71100 CHALON SUR SAONE

☎ **06 26 78 43 49**

Courriel : philippeauzou@free.fr

Responsable « HAUTE-MARNE »

M. Claude HUGUENEL

20 rue de Châteauvillain

52000 CHAUMONT

☎ **03 25 03 41 88 – 06 79 15 09 72**

Présidents d'honneur :

Mme Marie-Josèphe BEGIN (†)

M. Jean-Claude TAILLARD

31 Bd François Pompon

21000 DIJON

Rédacteur de la publication :

Philippe AUZOU

**FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES
CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE**

31, Rue du Rocher - 75008 PARIS

Tél : 01 44 90 89 89 - Fax : 09 70 62 37 03

Syndicat national affilié à la Fédération
des Employés et Cadres Force Ouvrière

www.fgcen-fo.com



Fgcen-Fo



@FGCENFO

EDITO

Dans une démocratie, il y a bien des manières de s'exprimer quand nous ne sommes pas d'accord. Nous disposons de beaucoup de moyens pour dénoncer ce qui doit l'être, pour condamner ce que nous voulons condamner, pour contester, pour manifester, et pour élire d'autres élus si nous estimons que ceux en place ne font pas l'affaire. Seulement pour cela il faut débattre et tenter de convaincre, savoir écouter et avoir le courage de s'exprimer, accepter cet exercice démocratique qui est à la portée de tous.

L'hystérisation de la vie politique n'est pas due au hasard. Elle est la conséquence de dévoiements bien identifiés. Quand la parole politique devient incendiaire et n'est plus réfléchie, quand seule l'information qui choque est privilégiée, quand on accepte que de richissimes réseaux sociaux assoient leur modèle économique sur la diffusion de la haine, des fausses nouvelles, de l'insulte et des menaces, on finit par récolter ce qui a été semé.

Nous nous adaptons, certes, et réussissons ensemble à produire une pensée partagée, mais nous mesurons aussi les limites face aux contraintes et aux incertitudes.

Cette situation nous oblige également davantage dans la gestion du temps, l'exigence de précision et de concision de nos avis, recommandations, préconisations et propositions.

Il en va de la pertinence de nos travaux et c'est ce que votre Fédération s'efforce d'appliquer.

Que dire quand cette violence se projette au sommet des États. Les agressions à répétition et les rapports de force font indubitablement flotter sur un monde devenu instable un parfum de guerre froide. Sommes-nous entrés pour autant dans une ère de nouvelle confrontation ?

Le parallèle avec le conflit larvé s'impose entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'affrontement entre Poutine via la Russie et l'Ukraine. Et pourtant, les différences sautent aussi aux yeux. Il n'y a pas de guerre idéologique ; la Russie n'a plus rien de la puissance économique de l'Union soviétique ; les alliances se font et se défont, fragilisées par les chaos économiques et la crise sanitaire sans précédent que l'on vient de subir, les outils de déstabilisation ont changé.

Restent, en ces temps de paix armée, une angoisse sourde, une méfiance diffuse et un ton belliqueux. De quoi nourrir un climat glacial, que l'on trouve aux frontières des pays de l'Est. Au-delà du drame ukrainien, l'Europe est face aux prémices d'une nouvelle Guerre froide. Les Occidentaux ne s'y trompent pas et se consacrent désormais à renforcer les défenses militaires de la Roumanie, de la Pologne, de la Slovaquie ou de la Hongrie. Tous sont membres de l'Otan et de l'Union européenne et sont désormais en première ligne sur ce nouveau front qui se dessine entre Occident et Russie. Et la référence demeure toujours la même : la guerre froide

Ce qui se passe n'a aucun sens, il faut que la raison l'emporte sur l'ego et la folie meurtrière de certains. Cette situation provoque bien sûr une hausse des prix conséquente et la question du pouvoir d'achat est encore plus d'actualité. Le monde et la vie ne sont pas un long fleuve tranquille.

Philippe AUZOU.

POUVOIR D'ACHAT ET SALAIRES

Depuis deux ans, la tendance est au gel des salaires dans tous les secteurs. Mais avec la reprise et la hausse de l'inflation, les attentes sont très fortes du côté des salariés. Si dans certains secteurs, on a déjà prévu d'augmenter les salaires, dans d'autres, les augmentations ne sont pas encore acquises.

Le grand bal des négociations salariales est ouvert. Depuis deux ans, en raison de la crise du Covid-19, la tendance est plutôt au gel des salaires. Mais maintenant que la reprise est là, que l'inflation est attendue autour de 2% et que certains salariés se sont beaucoup investis pendant la crise sanitaire, les attentes sont beaucoup plus fortes du côté des salariés.

La question salariale est en train de faire son retour un peu partout dans les pays développés. Le Covid a fait réaliser à beaucoup, que certains salariés en première ligne étaient essentiels en cas de graves problèmes et a relancé le débat sur les hausses de salaires. Et, avec l'augmentation des prix à la consommation, les demandes de hausses des salaires devraient déferler. Mais, il en est tout autrement sur le terrain.

Les difficultés de recrutements, surtout visibles aux Etats-Unis et dans une moindre mesure en Europe, devraient aussi logiquement tirer vers le haut les rémunérations. D'autant que la pandémie et surtout les plans publics d'urgence ont permis d'éviter une chute du pouvoir d'achat des ménages et de maintenir les marges des entreprises au plus haut.

C'est le cas aux Etats-Unis où la demande a été soutenue par les chèques des administrations Trump puis Biden. Les entreprises américaines ont enregistré des profits historiques depuis le début de l'année. En France également : le taux de marge des entreprises a même dépassé 35 % de la valeur ajoutée au premier semestre 2021.

L'urgence impose donc un changement profond de politique loin des dogmes de l'économie libérale. Le temps du laisser-faire n'est plus de mise et c'est bien d'une relance de la machine économique dont la France et l'Europe ont besoin, en soutenant l'investissement productif, les salaires et les pensions, des services publics de qualité, une protection sociale solidaire et une réforme fiscale alliant efficacité économique et redistribution sociale.

MCEN – Complémentaires santé

Au début de cette année, les médias (radios, TV) se sont emparés du sujet des cotisations des complémentaires santé pour 2022, annonçant de fortes hausses (à minima 7%), sans doute pour préparer l'opinion publique à une nouvelle réforme de cette branche de la santé. Ceci, comme par hasard au moment où le débat autour du « 100% Sécu » risque de revenir avec les prochaines publications des rapports du HCAAM (Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie), de la DREES

(Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) puis de l'enquête annuelle de l'UFC Que Choisir.

Selon l'étude anonymisée de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) qui porte sur 17 millions de mutualistes, adhérents de 32 mutuelles, les cotisations augmentent en moyenne de 3,4% en 2022, avec des évolutions différentes selon les types de contrat : les cotisations des contrats individuels augmentent moins (+3,2%) que les contrats collectifs obligatoires (+3,8%). Les cotisations sur les contrats collectifs facultatifs augmentent de 2,9%. Avec une augmentation moyenne de 3,4 %, les cotisations des mutuelles, en 2022, progressent moins que les dépenses de l'assurance maladie (hors covid), pour cette même année, qui progressent, quant à elles, de 3,8%, très loin de l'effet d'annonce de 7% ; comprenez qui voudra...

Pour la MCEN, notre mutuelle historique de la profession, la hausse est limitée à +1.5% pour les adhérents individuels loin de l'augmentation moyenne constatée (+3.2%) dans l'étude FNMF. Pour les contrats collectifs, la question ne se pose même pas puisque la MCEN n'a pas appliqué d'augmentation.

HISTOIRE DE PARKING AVEC PAROLES...

Commençant cette rubrique avec les traditionnelles réserves : « *Toute ressemblance avec des faits réels ne serait que pure et fortuite coïncidence* » (quoique), la suite est beaucoup moins conventionnelle.

Plantons le décor, un office notarial sous forme de SCP, avec une vingtaine de salariés et plusieurs notaires de plein exercice. Les locaux sont relativement modernes et un joli parking trône devant. Sur ce parking, aucune place n'est ni délimitée ni réservée par une inscription quelconque. Les notaires se garent par habitude toujours au même emplacement. L'un des notaires d'ailleurs fulmine dès qu'un véhicule se gare par inadvertance sur son emplacement qu'il considère privatif. Il a d'ailleurs chargé la secrétaire, dont le bureau est adjacent au sien et qui dispose d'une fenêtre avec vue directe sur ce parking, de surveiller attentivement « sa place », en plus de l'obligation d'ouvrir la porte de l'Etude dès que celui-ci arrive (voilà un bon résumé du vassal médiéval). A la suite d'un changement d'organisation, ce bureau « de surveillance » est attribué à un autre membre du personnel, qui n'est pas au courant du rôle d'observation à tenir.

Et le « drame » arrive dès le 1^{er} jour. Appelé pour un dépannage sur le copieur de l'Etude, le véhicule de maintenance se gare sur cette fameuse place. Quelques minutes après, arrive notre notaire, tout courroucé de ne pouvoir se garer au même endroit. Dans un premier temps, il vire les employés du dépannage qui laissent en rade le copieur, provoquant ainsi un beau foutoir pour la journée dans l'étude ; et dans un 2^{ème} temps, il s'en prend à sa secrétaire avec un langage quelque peu châtié, en insistant sur cette tâche de travail non respectée, préférant la menace de la virée. Heureusement, la salariée, malgré la surprise, le choc et le contrecoup subi, répond avec calme à l'encontre des hurlements et gesticulations de son employeur. Quelques minutes après, le notaire, s'étant calmé et sans doute conscient de son harcèlement et de la violence de ses propos entendus dans une partie de l'office, vint petitement s'excuser, faisant valoir un surcroît de travail et voulant se faire passer pour la victime !!! Son attitude est bien connue de ses associés qui n'arrivent pas à le raisonner.

Cette histoire pourrait prêter à sourire dans une fiction. Malheureusement, la réalité dépasse parfois la fiction, et il est inacceptable de se faire insulter par son employeur sur son lieu de travail. Le film « Les visiteurs » raconte ce qui se passe lorsqu'un personnage du moyen-âge se trouve projeté au 20^{ème} siècle.

Que pourrait-on conseiller au salarié dans ce scénario ? De bien conserver à son domicile un résumé écrit de l'altercation avec date, heure, lieu, circonstances, présence d'autres

personnes, et témoignages s'il y a lieu. Cela pourrait toujours servir dans une procédure éventuelle.

Cette fiction est l'exemple que la violence, même verbale, peut se retrouver au sein de notre profession. Veillons à la dénoncer fermement et sans complaisance.

Mais tout ceci ne relève que du folklore local d'un coin ensoleillé de notre belle France...

ILLECTRONISME

On appelle illectronisme (ou illettrisme électronique) le fait de ne pas maîtriser les compétences nécessaires à l'utilisation et à la création des ressources numériques (internet, traitement de texte...). On distingue dans ce terme, les lacunes liées à l'utilisation des outils numériques (ordinateur, smartphone, tablette...) et celles liées à l'usage des contenus disponibles sur internet (remplir un formulaire, acheter un produit, réserver en ligne...).

En France (source INSEE d'octobre 2019), une personne sur quatre ne sait pas trouver une information sur internet, une personne sur cinq ne sait pas communiquer via internet, 12% des 15 ans ou plus n'ont pas d'accès à internet chez eux, 15% n'ont pas fait usage d'internet dans l'année, 17% de la population est en situation d'illectronisme. Avec la pandémie de 2020-2021 et l'isolement individuel, ces chiffres sont probablement en forte progression.

Les compétences des Français sont dans la moyenne de l'Union Européenne, les leaders dans cet univers étant le Luxembourg et les Pays-Bas et les moins bien lotis la Roumanie et la Bulgarie.

La CRPCEN, depuis cette année, élargit son offre d'accompagnement dans ce domaine du numérique pour ses affiliés, avec la mise en place de la plateforme « **ACCOMPAGNEMENT +** » sur laquelle vous trouverez des informations sur les démarches réalisables sur internet, des tutoriels mis à votre disposition pour apprendre par vous-même. Ce sont aussi et surtout des **conseillers disponibles pour vous écouter et vous orienter par rapport à votre situation ou celle d'un proche si vous êtes aidant**, y compris vers **des dispositifs humains proches de chez vous** capables de vous épauler dans l'apprentissage du numérique, ainsi que 7 guides pratiques à disposition. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à appeler la CRPCEN (tél 01 44 90 13 33 – choix n°5- appel non surtaxé) pour échanger avec un conseiller, poser vos questions, et trouver une aide humaine à l'apprentissage et l'usage du monde numérique.

ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES

Nouveau calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) : le calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est réformé avec la création d'un abattement forfaitaire sur les revenus des personnes vivant en couple. Cet abattement fixe est de 5 000 € sur les revenus du conjoint non bénéficiaire de l'AAH, majoré de 1 100 € par enfant. Cette mesure permet d'augmenter l'allocation de 110 à 120 € par mois en moyenne pour environ 130 000 bénéficiaires.

EN BREF

La pandémie de Covid-19 entraînant des changements de vie inédits a généré dans le monde une augmentation du nombre de cas de dépression et de troubles anxieux. Une étude portant sur 204 pays, publiée en octobre 2021 dans le journal médical The Lancet, conclut à un

accroissement de ces pathologies respectivement de 28% et 26% en 2020, phénomène sans doute accru depuis. Les femmes et les jeunes sont les plus touchés.

La **signature du 1^{er} acte authentique sur support électronique** a eu lieu le 28 octobre 2008. Après un début timide, les actes signés électroniquement représentent à ce jour plus de 90% des actes authentiques. De 2008 à 2021, 20 millions d'actes authentiques électroniques (AEE) ont été déposés. Que de chemin parcouru avec cette révolution dans notre branche qui a nécessité une grande réorganisation et surtout beaucoup de travail et d'adaptation du personnel salarié pour arriver à ce résultat.

AUGMENTATION DE SALAIRE : Après une hausse de 1.50% au 1^{er} mars 2021, la négociation sur les salaires du 17 février a abouti à une **revalorisation** du point de **2.6% au 1^{er} mars 2022**, juste retour minimum après une nouvelle année de résultats records pour le notariat et un chiffre d'affaires global avoisinant les 10 milliards d'euros. Qu'en sera-t-il de l'inflation pour 2022 ? Les partenaires se retrouveront en septembre pour voir si la clause de sauvegarde devra s'appliquer en cas d'inflation constatée supérieure à ces 2.6%.
Saluons le travail de nos négociateurs.

MEDAILLES DU TRAVAIL : la remise des médailles du travail pour le **département de Haute-Marne** aura lieu le **6 mai** prochain à 18h30 dans un lieu à proximité du lac du DER. Les 16 bénéficiaires seront informés par la Chambre Départementale des Notaires.

NOS PEINES

C'est avec tristesse et retard que nous avons appris le décès de :

- **Côte-d'Or** : madame Jacqueline SOUPEAUX, survenu le 1^{er} janvier 2022 à l'aube de ses 99 ans. Elle était la mère de notre fidèle adhérente, Brigitte LE PAILLIER, demeurant à Chaumont le Bois (Côte d'Or), retraitée depuis 2019.

Toutes nos condoléances à sa famille et en particulier à Brigitte.

-**Haute-Marne** : madame Mireille MASSENET, survenu le 29 décembre 2021, à l'âge de 66 ans, après avoir courageusement lutté contre la maladie découverte le 31 décembre 2020. Mireille habitait à Coupray (Haute-Marne). Jeune retraitée du notariat, elle avait fait partie du Comité Mixte de la Chambre des Notaires de Haute-Marne. Erudite, toujours avide de connaissance, Mireille avait une grande culture. Elle fourmillait de projets qu'elle menait à bien avec son mari Robert, notamment au cours de virées en moto. Elle s'est beaucoup investie dans la vie de son village et le monde associatif. Mireille laisse un grand vide, y compris dans notre section syndicale à qui elle répondait toujours présente. Malgré la pluie, une foule importante a assisté à ses obsèques.

Nous prenons part à la peine de son mari, ses 2 enfants, ses 2 petites filles, et leur adressons nos plus sincères condoléances et amitiés,

et de Monsieur Michel JEANMAIRE survenu le 13 Janvier 2022 à l'âge de 81 ans. Il était le père de notre amie Patricia JEANMAIRE, clerc à l'Etude de BOURMONT (Haute-Marne). A Patricia et à toute sa famille nos pensées émues et nos très sincères condoléances

La PAIX nourrit, le trouble consume, PAIX et tranquillité, voilà le Bonheur.

Les responsables de votre section du 52, 21, 71,

=◇=◇=◇=◇=◇=